

Les autorités locales et la population tout entière sont unanimes à rendre hommage au courage et dévouement des militaires du 19^e bataillon de chasseurs à pieds, dans cette circonstance, ainsi qu'au noble exemple que leur a donné M. le commandant de Marqué.

Indépendamment de cet officier supérieur, nous pouvons citer dès à présent, comme ayant été atteints de brûlures ou de contusions plus ou moins graves, le sergent Guilrot et les chasseurs Bonamy et Grisoni. Nous ajouterons à ces noms ceux des chasseurs Martin, Borgne, Guyot et Brunet, qui sont venus aider le commandant à retirer des décombres brûlants le malheureux Bisset.

De pareils actes de courage sont familiers à l'armée, et nous aimons à les publier pour que, dans tous les corps, ils soient inscrits, par elle-même, à son livre d'honneur.

(Moniteur de l'Armée.)

Un reporter venu de Londres pour le procès Troppmann — il en était venu de partout — nous racontait hier un détail peu connu sur la pratique des exécutions capitales en Angleterre.

Le bourreau, dans ce pays, en entrant dans la cellule du condamné, commence par lui demander ses honoraires.

C'est une tradition qui remonte à l'époque où, la torture existant, le bourreau avait la faculté d'abréger, en donnant le coup de grâce, les tortures du condamné. Cette triste faveur se payait d'avance.

La torture abolie, la tradition est restée, et on a vu des condamnés vendre d'avance leurs cadavres aux salles d'anatomie pour avoir les moyens d'acquiescer ce sinistre droit.

On écrit d'Hyères au Courrier de Marseille :

Mardi un incendie considérable a éclaté au mas de la Jasse, en Crau, appartenant à M. de Sadi.

Environ neuf cents moutons ou brebis ont été la proie des flammes qu'alimentait une grande quantité de fourrage renfermé dans les greniers à foin. La perte pour le fermier, qui n'était point assuré, est évaluée de 25 à 30,000 fr.

Les pompiers d'Hyères se sont rendus sur les lieux par une pluie battante, ainsi que les habitants des environs, pour combattre les progrès de l'incendie, qui n'était pas encore complètement éteint dans la soirée.

Les autorités d'Hyères et le commissaire de police s'étaient pressés de se rendre sur le théâtre du sinistre.

On lit dans la Gazette des Tribunaux :

Il y a bien des gens qui, arrivant à Paris, sans argent, sans amis, sans recommandations, seraient fort embarrassés; de ceux-là n'est pas ce beau jeune homme aux cheveux noirs bien lustrés, aux coquettes moustaches, qui a nom Gardner Fuller, en ce moment installé sur le banc correctionnel, où il a répondu d'une longue série d'escroqueries.

Le beau brun se dit Américain, mais il n'a aucun moyen de constater son identité. Toujours est-il qu'il y a six mois il arrivait à Paris sans ressources, sans gros bagages; c'était le cas de se loger au Grand-Hôtel, et il s'y logea, non pas pour longtemps, et pour cause. Du Grand-Hôtel il alla à l'hôtel des Trois-Pavillons; là, la première fois qu'on lui présenta la carte à payer, il hésita; on n'hésite pas et on le met à la porte.

Dégoûté des hôtels garnis, il loue, rue d'Enghien, d'abord un appartement au n° 11, puis un magasin au n° 27, et s'improvisait commissionnaire-exportateur, sous la raison sociale Gardner, Fuller, et C^o. Ici, on comprend la tactique; son prénom, Gardner, n'est plus lié à son nom de famille Fuller par un trait d'union, mais il en est séparé par une virgule, ce qui, pour les négociants, signifiait que la maison de la rue d'Enghien avait deux chefs, M. Gardner et M. Fuller, et derrière eux la compagnie, c'est-à-dire des commanditaires.

Ce premier pas fait, on en fait un autre. On fait imprimer des prospectus et des factures, où on annonce qu'on a des relations en Angleterre, aux Etats-Unis, dans l'Inde, en Chine, au Japon, et tout particulièrement dans ces deux derniers pays pour la citronnelle et autres huiles indiennes et pour les ivoires.

Ces prospectus lancés, le chef de la maison Gardner, Fuller et C^o, commence ses opérations commerciales, négligeant pour le moment la citronnelle, les huiles indiennes et les ivoires; il débute par demander des échantillons de papiers peints à un fabricant de Paris, M. Quellermer, qui lui en livre pour 125 fr. Quelques jours après, il obtenait, d'un sieur Camus, des registres pour 310 fr. Les vélocipèdes sont, en ce moment, fort demandés. Il en demande un premier au sieur Bertrand, prix 205 fr., trois au sieur Cordouier, total 540 fr., et, du 11 juin au 3 septembre, il s'en fait livrer vingt et un par un sieur Marcus, au prix de 200 fr. chaque. Les vélocipèdes étaient devenus la monnaie courante de Gardner-Fuller; à mesure qu'on les lui livrait, il les revendait 400 fr., consentant à ne perdre que la moitié sur leur prix d'achat. Même, un moment, il arriva que, ne pouvant payer un pauvre commis qui n'avait plus de souliers, il le renvoya sur un vélocipède.

Cependant les vélocipèdes n'occupaient pas à ce point la maison Gardner, Fuller, qu'elle ne songeât à des articles plus sérieux; elle voulut goûter les vins de la Moselle, et M. Jourdan lui en expédia vingt-cinq bouteilles facturées 364 fr. Après les vins de la Moselle, elle voulut tâter des liqueurs du Berry, et ce fut M. Toutain qui fut chargé de lui en adresser vingt caisses, facturées 1,500 fr.

Enfin, après avoir reçu de M. Machet pour 2,117 fr. de pâtes alimentaires, et de M. Moreau, fabricant à Lyon, des chaussures pour 3,000 fr., le chef de la maison de la rue d'Enghien a jugé à propos de lever le pied.

En courant après lui, ses créanciers ont appris que le concierge de la rue d'Enghien ne l'avait vu que deux fois dans son appartement, et qu'il était chargé de lui porter ses lettres chez deux demoiselles de la rue de Bréda, où il logeait très-régulièrement.

C'est à raison de ces faits que le sieur Gardner-Fuller avait à répondre aujourd'hui

devant le tribunal d'une double prévention d'escroquerie et de banqueroute simple.

Après l'audition des témoins, qui tous ont appuyé les charges de la prévention, le tribunal, présidé par M. Carlet, et sur les conclusions de M. l'avocat impérial Fourchy, a condamné le prévenu à treize mois d'emprisonnement.

Un honorable médecin de Rouen vient de commencer l'année, par une alerte, dont il n'est pas encore parfaitement remis.

Il se trouvait dimanche à Paris. Ayant manqué le train express de six heures trente, il prend le train omnibus de sept heures et monte dans un wagon de première classe où il se trouve seul. Il sommeille jusqu'à Mantès. A cette station, au départ du train, un individu enveloppé dans un mac-farlane, une casquette de voyage enfoncée sur les yeux, se précipite dans le wagon et prend place à un coin opposé. Il semble cacher sa figure. Le docteur l'examine et à part lui, songe au terrible incident de la tentative d'assassinat dont le docteur Constantin James en pareille occurrence faillit être victime.

L'étranger se lève pour fermer le rideau de la lampe et, dans un mouvement d'oscillation imprimé par le train en marche, tombe sur le docteur, qui se dresse leffaré et un peu ému.

L'étranger s'excuse, se rassied, mais en ajustant son mac-farlane, laisse échapper l'instrument en fer appelé vulgairement coup de poing, et le ramasse, mais pas assez vite pour que ce détail ait pu échapper au docteur. Les mouvements de l'étranger deviennent de plus en plus suspects. On va entrer sous le tunnel de Rollesboise et là un crime peut-être facile à commettre. Toutes ces idées passent dans la tête du docteur en moins de temps que nous ne mettons à les raconter. Il n'y a plus de doute pour lui, il se trouve en face d'un émule de Jud, dont l'apparence physique ne laisse guère de chance à un essai de résistance. Il croit voir même l'étranger préparer son élan pour sauter sur lui, il ouvre la portière, la renferme précipitamment, et se tenant à la triangle, reste sur le marchepied, et arrive ainsi à la prochaine station... sauvé, mais sans son chapeau que le vent avait enlevé.

Les employés qui l'avaient vu défilier dans cette posture lui font des observations sur son imprudence. D'une voix étranglée par l'émotion, il veut expliquer le danger auquel il venait d'échapper, se fait difficilement entendre parce que tout le monde parle à la fois, si bien que quand on arrive au wagon dans lequel on devait appréhender le malfaiteur, on ne trouve plus personne. Le voyageur avait disparu.

Le docteur X..., un peu froissé de l'air incrédule avec lequel les employés de la gare avaient accueilli le récit de sa mésaventure, se remit en route, mais après avoir choisi un wagon littéralement bourré de voyageurs, et arriva sans encombre cette fois à Rouen.

Il raconta de suite bien entendu à ses parents et amis le voyage dramatique qu'il avait fait, et il avait déjà reçu maintes félicitations sur sa présence d'esprit, lorsqu'hier se présente chez lui, pour lui faire des offres de service, comme marchand de vin, un monsieur qui avait une lettre de recommandation d'un ami commun. Ce monsieur, dès les premiers mots, examine le docteur, puis tout à coup s'écrie : « Eh mais ! c'est avec vous que j'ai voyagé ! Pourquoi diable vous êtes-vous échappé du wagon l'autre soir pendant que le train était en marche ? »

Le docteur est un peu surpris de cette reconnaissance, puis finit par avouer son erreur et ses émotions à celui qu'il avait pris pour un assassin. L'autre expliqua très naturellement sa disparition à Bonnières par la hâte qu'il avait d'aller se coucher pour repartir le lendemain de bonne heure. Bref, coupable et victime déjeûnèrent ensemble et le marchand de vin reçut une commande du docteur, quoique celui-ci, par le sentiment humain qui animait M. Perrichon, fût au fond un peu contrarié de n'avoir couru d'autre danger que celui qu'il s'était créé lui-même en se promenant pendant quelques centaines de mètres, et par une bise assez aigüe, sur le marche-pied d'un train en pleine vitesse.

Il y a de tristes et singulières destinées. Un jeune homme, qui avait mené joyeuse vie, se mariait, il y a quelques années, à une jeune fille de Lyon, qui lui apportait deux millions en dot. Lui-même possédait pareille somme. Tout faisait pressager que le ménage serait heureux.

Mais X... était joueur. Il passait les nuits à son cercle et dévora bientôt sa fortune. Il voulut alors entamer la dot de sa femme, qui s'y refusa absolument, pour sauvegarder l'avenir de leurs deux enfants.

Furieux, il se sépara d'elle et alla à Paris. Petit à petit, il tomba dans la dégradation la plus complète. Dernièrement, il dévalisait un employé de commerce demeurant rue de l'Arbre-Sec. Quand il eut déposé le produit de ce premier vol, il essaya de prendre, dans un café voisin du Palais de Justice, trois billets et une queue de billard.

Arrêté en flagrant délit, X..., a été écroué au dépôt.

M. X..., chef d'un bureau de poste de Paris, s'était aperçu de la disparition de boîtes ou de petits paquets chargés, et il avait reçu à ce sujet maintes réclamations de personnes se plaignant que les envois qu'elles avaient faits n'étaient pas parvenus à destination. C'étaient surtout les objets adressés à l'étranger qui disparaissaient.

Le chef soupçonna, comme pouvant être le coupable de ces détournements, le facteur V..., et, pour s'assurer qu'il ne se trompait pas, il plaça dans la boîte qu'il devait relever, une lettre chargée dont la suscription indiquait un négociant de Londres, et dans laquelle il avait mis une pièce de deux centimes.

V... arrive, prend tous les plus qu'il doit porter à l'administration centrale, où M. X... l'attendait.

Le facteur ouvre le sac de cuir servant à porter les dépêches, mais dans ce sac le chef de bureau ne trouva pas la lettre qu'il avait préparée. V... est immédiatement arrêté, et cette lettre est découverte dans sa poche. La perquisition opérée à son domicile a amené la saisie de bijoux divers, de médailles en or, qu'il a avoué avoir soustraits. Ce facteur infidèle a été livré à la justice.

Mouvement de la population de la ville de Roubaix en 1869.

NAISSANCES.	
Enfants légitimes (Garçons)	1.437
(Filles)	1.366
Total	2.803
Enfants naturels (Garçons)	28
reconnus. (Filles)	14
Enfants naturels (Garçons)	205
non-reconnus. (Filles.)	200
Total	447
Ensemble	3.350
Tot. gén. des naissances (Garçons)	1.670
légitimes et naturelles (Filles.)	1.580
Total	3.250
MARIAGES.	
Entre garçons et filles	589
— veufs et filles	48
— garçons et veuves	50
— veufs et veuves	46
Total	733
Nombre de mariés qui (époux)	433
ont signé (épouses.)	290
Nombre de mariages précédés de contrats	69
Nombre de mariages contenant légitimations	127
Nombre d'enfants naturels ainsi légitimés	146
DÉCÈS.	
Garçons	853
Hommes mariés	196
Veufs	84
Filles	790
Femmes mariées	183
Veuves	100
Total	2.206
Nombre d'individus inscrits en vertu de l'article 80 du code civil	16
Enfants morts-nés ou présentés sans vie	135
Total des décès	2.341
Le nombre des naissances étant de 3,250, la différence est de 909.	

OEUVRE DE BIENFAISANCE

GRAND CONCERT

ORGANISÉ PAR les soins de personnes charitables AVEC LE CONCOURS de MM. LESTIENNE, ténor solo de la Société Impériale de Lille, NOVELART, LANGRAND, solistes de la grande Harmonie de Tourcoing, Les Membres de la Grande Fanfare et du Cercle Choral

PROGRAMME

Première partie
Chœur, Société Chorale. — Mélodie.
— Duo, MM. Decondé et Liégeois.
Fantaisie pour bugle, Van Commelbeq.
Air pour ténor, Lestienne. — Air varié pour flûte, Novelart. — Mélodie pour baryton, Dujardin. — Chansonnette.

Deuxième partie
Ouverture, Grande Fanfare. — Romance pour basse.
— Fantaisie pour piston, MM. Langrand. — Air pour ténor, Lestienne. — Air varié pour saxophone.
Grand air pour baryton, Dujardin. — Grand air pour ténor, Lestienne. — Chansonnette.

Ce Concert aura lieu le 9 janvier prochain, dans le Grand Salon du Cercle, rue Pauvrière, mis à cet effet à la disposition des organisateurs.

Prix du Cachet : 1 fr.

La Commission :
MM. Henri Sené; Auguste Desurmont; Auguste Valentin; Richard de Baralle; Arthur Valentin; Bouqueniaux; Samain; Désiré Destailleurs.

On peut se procurer des cachets au siège de la Société Chorale, rue Pauvrière; au siège de la Fanfare, Hôtel des Pompiers; et chez les libraires de la ville.

THÉÂTRE DE ROUBAIX

Dimanche 9 Janvier

Les filles de marbre, drame en cinq actes.

Louissette ou la chanteuse des rues, comédie-vaudeville en 2 actes.

On commencera à 6 heures 1/4.

Lundi 10 Janvier.

Par extraordinaire

La grammaire, comédie en un acte du Théâtre du Palais-Royal.

Le camp des bourgeois, comédie en un acte.

Une veuve de 15 ans, comédie-vaudeville en 1 acte.

Une allumette entre deux feux, comédie-vaudeville en un acte.

On commencera à 6 heures 1/4.

Théâtre Populaire.

Dimanche 9 Janvier

Les massacres de la Syrie, drame en 8 actes.

Les mémoires du diable, comédie-vaudeville en 3 actes.

On commencera à 6 heures.

BOURSE DE LILLE.

Cours du 8 Janvier 1870

OBLIGATIONS DES VILLES.	
Armentières.	505 ..
Lille 1860. J. A. 1865.	102 ..
Lille 1863. J. J. Janv. 1864.	100 75
Lille 1868, libérées.	511 25
Roub.-Tourcoing, R. à 50.	42 25

VALEURS LOCALES.	
Caisse comm. de Lille, Verley, Decroix.	565 ..
Comptoir Devilder et C ^o	525 ..
Crédit industriel du Nord.	511 25
Caisse Pérot et Comp.	370 ..
Compagnie du Nord incendie 200 fr. p.	1300 ..
Gaz de Wazemmes à	1300 ..
— n	4125 ..
Caisse comm. de Roubaix.	541 25
Lille à Béthune, actions.	405 ..
Lille à Béthune, oblig.	303 75
Aniche (le douzième)	250 ..
Azincourt.	250 ..
Auchy-au-Bois	1840 ..
Bruay	420 ..
Bully-Grenay, anc.	1170 ..
Carvin.	10075 ..
Courrières.	625 ..
Campagnac.	625 ..
Douvrin, anc.	1300 ..
Douvrin nouv. 1864	1300 ..
Escarpelle.	1400 ..
Epinal.	9100 ..
Lens.	1550 ..
Liévin.	910 ..
Meurchin.	5440 ..
Vicoigne-Neux.	910 ..
Vendin.	910 ..
Thiv. et Fresnes (M.)	910 ..

COURS DES HUILES A LILLE.

8 Janvier 1870.

HUILES	GRAINES	TOURTEAUX
l'hectolit.	l'hectolit.	l'hectolit.
Colza.	9150à	23 à 26
— épuré	9750	17 50
Oùil. b. g.	35	37 50
— rousse.	35	37 50
Cameline.	34	30 23
Chaux.	22	16 50
Lin du p.	73	26 28 50 26 30
Lin gr. et.	73	25 27

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste.

Lett. aff.	non-aff.
Jusqu'à 10 gr. inclus.	0 f. 20 c. 0 f. 30 c.
de 10 gr. à 20 gr. incl. 0 40 0 60	
de 20 gr. à 100 gr.	0 80 1 20
de 100 gr. à 200 g.	1 60 2 40

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 grammes excédant, 80 c. en cas d'affranchissement, et 1 f. 20 cent. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres nées et distribuables dans la circonscription postale du même bureau.

Lett. aff.	non-aff.
Jusqu'à 10 g. inclus.	0 f. 10 c. 0 f. 15 c.
de 10 g. à 20 g.	0 20 0 30
de 20 g. à 100 g.	0 40 0 60
de 100 g. à 200 g.	0 80 1 20

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 grammes excédant, 40 c. en cas d'affranchissement, et 60 c. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres de Paris pour Paris.

Lett. aff.	non-aff.
Jusqu'à 15 g. inclus.	0 f. 10 c. 0 f. 15 c.
de 15 g. à 50 g.	0 20 0 25
de 50 g. à 60 g.	0 30 0 35
de 60 g. à 90 g.	0 40 0 45

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent par chaque 30 grammes ou fraction de 30 gr. pour les lettres affranchies ou non affranchies.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Départs de Roubaix pour

Lille — Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 3.31 — 5.11 — 6.13 — 7.38 — 9.36 — 11.11.
Tourcoing et Mouscron — Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — Soir : 1.15 — 2.43 — 4.48 — 6.18 — 8.13 — 10.22 (jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 jusqu'à Tourcoing seulement).
Amiens et Paris — Matin : 5.17 — 8.21 — Soir : 12.31 — 3.31 (1 ^{er} et 2 ^e cl.) — 7.38 — 9.36.
Armentières, Bailleul, Hazebrouck. — Matin : 5.17 — 7.21 (jusqu'à Armentières seulement) 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 6.13 — 9.36.
Calais — Matin : 5.17 — 9.51 (1 ^{er} 2 ^e cl.) — 11.26 — Soir : 6.13.
Dunkerque. — Matin : 5.17 — 9.51. — Soir : 6.13.
Douai, Somain et Valenciennes. — Matin : 5.17 — 8.21 — 11.26. — Soir : 12.31 — 6.13 — 7.38 — 9.36.
Tournai (par Mouscron). — Matin : 5.47 — 10.13. — Soir : 1.15 — 4.48 — 8.13.
Tournai (par Lille) matin : 5.17 — 8.21 — 2.0 — 3.31 — 7.38.

GUÉRISON DE LA BRONCHITE CHRONIQUE

ET DE LA BRONCHITE CHRONIQUE
TRAITEMENT NOUVEAU. — Brochure de 136 pages, 8^e édition, par le docteur Jules BOYER. — On reçoit cet ouvrage franco en adressant 1 fr. 50 en timbres poste, au D^r Jules BOYER, 95, Boulevard Magenta, ou à M. DELAHAYE, libraire, place de l'École de Médecine, à Paris, 16, 677, 9425

SOCIÉTÉ ITALIENNE

CHEMINS DE FER MÉRIDIIONAUX

EMISSION

131,457 BONS EN OR

EXEMPTS DE TOUS IMPÔTS

Ces Bons rapportent un intérêt annuel de 30 francs, payables par coupons semestriels de quinze francs, les 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet. Ils sont remboursables à 500 francs, en trente ans, par tirages semestriels qui auront lieu en Avril et Octobre. Les Bons sortis seront remboursés le 1^{er} Janvier et le 1^{er} Juillet suivants.

Le premier tirage au lieu de 1^{er} Octobre 1870 et le premier remboursement le 1^{er} Janvier 1871.

Le paiement des Coupons et des Bons sera effectué au choix des porteurs, soit à Florence, à Paris, à Genève, et dans toutes les villes qui seront désignées sur les titres définitifs. Ces paiements devront être effectués en espèces; les coupons et les Bons seront libérés de tous impôts, taxes ou déductions de quelque nature qu'elles puissent être. La Société déclarant formellement que les conséquences de toute loi ou autre mesure d'impôt ou de diminution quelconque, frappant actuellement ou pouvant frapper dans l'avenir le revenu ou la propriété mobilière ou immobilière, seraient directement supportées par elle, et qu'elle est et reste formellement engagée à effectuer, en Italie et à l'étranger, en OR ou en ARGENT, et libérés de toute charge, les paiements d'intérêt et le remboursement des Bons.

La présente émission de Bons est motivée par la décision de la Société de ne pas allouer ses Obligations 3% à long terme, mais d'appliquer et concentrer, sur une moindre somme de nouveaux titres remboursables à court terme, la garantie directe de l'Etat, dont elles jouissent, d'après les dispositions de l'article 24 de la Convention du 23 novembre 1864.

A cette fin, les 131,457 Bons sont émis par la Société Italienne des Chemins de fer Méridionaux contre le dépôt en nantissement dans les Caisse de la Banque nationale d'Italie de quatre cent mille Obligations méridionales 3%. Les Obligations seront restituées à la Société au fur et à mesure des remboursements semestriels des Bons, mais sous la condition expresse qu'à chaque remboursement de Bons il ne sera d'abord retiré du nantissement que la moitié de la quantité proportionnelle des Obligations devenues disponibles par suite des remboursements des Bons, et ce jusqu'au jour où chaque Bon restant à rembourser aura pour nantissement un dépôt de quatre Obligations en dépôt contre chaque Bon en circulation sera ensuite maintenue jusqu'au remboursement final de tous les Bons.

Prix d'émission :

410 fr. par BON

Jouissance du 1^{er} Janvier 1870

PAYABLES :	
40 fr. en souscrivant.	40 fr.
70 lors de la répartition du 17 au 25 janvier 1870.	70
100 du 10 au 15 février 1870.	100
100 du 10 au 15 avril 1870.	100
100 du 25 au 30 juin 1870 sous déduction du coupon de 15 francs, échéant le 1 ^{er} juillet 1870.	85

410 fr. 295 fr. avec faculté à toute époque d'escompter les versements non échus à raison de 4% l'an. Les versements en retard seront passibles d'une retenue en raison de 7% l'an. Les titres provisoires au porteur seront délivrés lors du versement de 70 francs.

La souscription sera ouverte le mardi 11 janvier en Italie, en France et en